

# Pêche : invasion néerlandaise en Manche

Après le préjudice subit par les pêcheurs normands, dû au Brexit, s'ajoute l'arrivée massive de pêcheurs néerlandais. Ils pratiquent la senne danoise, en toute légalité.

La senne danoise

« **C'est une technique très dévastatrice sur la ressource surtout quand elle est pratiquée comme le fait la flottille néerlandaise qui ne s'inscrit pas dans un schéma artisanal** », commente Jean-Baptiste Houchard, patron armateur du chalutier *Patron Jean-Tabourel*, à Port-en-Bessin-Huppain.

80 % de la flotte néerlandaise, présente en Manche, pratique la senne danoise et cible des espèces qui ne sont pas soumises à un quota. Aucune limite ne leur est imposée, ce qui met gravement en péril la ressource.

Aux yeux des pêcheurs français, les Néerlandais pratiquent la politique de la terre brûlée. « **Leur zone de pêche est la mer du Nord. Au fil des années, leur flottille s'est développée et leurs ressources se sont épuisées**, déplore Jean-Baptiste Houchard. **Après s'être déplacés vers l'ouest, aujourd'hui ils prennent possession de la Manche** ».

« Un système gangrené »

Les pêcheurs néerlandais sont arrivés à épuisement de leurs droits, c'est la raison pour laquelle ils ont investi dans des armements français, anglais, belges et récemment allemands avec un droit de pêche propre au pavillon.

De plus, ils sont subventionnés par leur État. « **La pêche à la senne danoise s'inscrit dans un modèle capitalistique en opposition avec notre modèle artisanal, s'indigne l'armateur. Et ce, allant jusqu'à investir dans d'autres armements de pays de l'Union européenne afin de s'approprier encore plus de quotas et de droit à produire.** »

Des investisseurs puissants sont présents dans les plus hautes instances des organisations professionnelles et fortement représentées dans la commission européenne. « **Un système qui est gangrené** », s'exaspère Jean-Baptiste Houchard.

Interpeller la commission européenne

Depuis peu, l'Organisation des pêcheurs normands (OPN) travaille en partenariat avec les Organisations non gouvernementales (ONG) Bloom et Pleine mer, des associations qui œuvrent à la conservation marine et à une transition durable de la pêche.

L'objectif est de défendre la pêche artisanale et différencier les modèles économiques, mais surtout mettre l'accent sur la protection de la ressource en Manche.

Plusieurs instances du milieu maritime, dont l'OPN, interpellent sans relâche la commission européenne sur l'origine des licences de pêche des navires néerlandais qui leur permet d'accéder en Manche, mais aussi pour savoir quels sont leur nombre et leur production exacte. « **Le nombre de licences est stable et doit correspondre à l'activité historique déployée par un pays, or, ce qui se passe aujourd'hui c'est sans précédent** », constate Mathieu Vimard, directeur adjoint de l'OPN.

Les artisans français s'interrogent beaucoup sur l'arrivée massive de ces nouvelles unités néerlandaises. « **Nous, on arrive à saturation comme la plupart des États, sauf eux** », précise le directeur adjoint. Il est important que la commission européenne mette un frein. « **Nous souhaitons un encadrement de la pratique de la senne danoise, mais dans la logique, ce serait que la Manche soit réservée à des senneurs de moins de 25 m sous une forme artisanale** », conclut Jean-Baptiste Houchard.



Jean-Baptiste Houchard, patron armateur du chalutier « Patron Jean-Tabourel », et Mathieu Vimard, directeur adjoint de l'Organisation des pêcheurs normands (OPN), s'inquiètent de la venue des pêcheurs néerlandais en Manche. Ouest-France